



78 Rue Lecourbe – 75015 PARIS

☎ 01 44 38 35 13

📠 01 44 38 35 80

📠 01 44 37 00 44

✉ syndicat.snu-tef@snu.travail.gouv.fr

Web : <http://www.snutefi-fsu.org>



CTPM TRAVAIL 13 Février 2008
AVEC LE MINISTRE :

DES CONTORSIONS MAIS PAS DE REPONSE SUR LE FOND !

Le CTPM Travail du 13/02/08 était entièrement consacré à un échange avec le ministre du travail, X. Bertrand. Cette séance aurait déjà dû se tenir en Décembre, puis en Janvier, mais avait été reportée. Les agents et les organisations syndicales étaient impatients de l'entendre sur des sujets tels que l'impact de la RGPP dans notre ministère. Le résultat, vous le verrez, n'a pas été à la hauteur des attentes.

Le ministre a commencé en brossant un tableau général des réformes en cours confiées à son ministère et des grands chantiers de l'année. Nous ne vous imposerons pas la liste, que vous pouvez retrouver dans la presse, mais noterons quand même un projet de réforme de la réglementation de la durée du travail, dont l'objectif affiché est « la simplification, tout en gardant la notion de durée légale du travail ». Les leviers utilisés seraient le contingent d'heures supplémentaires et les forfaits. La hargne du gouvernement actuel contre la réduction du temps de travail nous fait craindre le pire.

Il a ensuite évoqué les différentes questions qui se posent à l'interne (PMDIT, fusion des inspections, lutte contre les fraudes et RGPP). Comme il est revenu ensuite sur ces sujets en répondant aux interventions des syndicats, nous vous donnerons la teneur globale de ses propos thème par thème.

Ensuite, a été lue la déclaration intersyndicale suivante, mise au point préalablement.

DECLARATION COMMUNE DES ORGANISATIONS SYNDICALES LE 13 FEVRIER 2008 A L'OCCASION DU CTPM EN PRESENCE DE MONSIEUR LE MINISTRE BERTRAND

* * *

Nos organisations syndicales vous confirment leur refus de voir les DDTEFP menacées d'être supprimées et la volonté des agents de continuer à exercer leurs missions en matière de travail, emploi et formation professionnelle au sein de notre ministère.

En effet, dans le cadre de la RGPP, l'orientation concernant les services départementaux de l'Etat confirmée par une note de la conférence des directeurs régionaux, indique clairement que l'échelon de droit commun de mise en œuvre des politiques serait les directions régionales. Les services départementaux (DD) pourraient être éclatés selon différents schémas organisationnels non encore fixés, mais le plus probable, serait la mise en place de schémas de regroupements autour et dans les préfetures, comme cela se fait dans le Lot. L'inspection du travail, elle, serait rattachée à l'échelon régional..

Les conséquences seraient graves pour les usagers, pour les missions, pour les agents et pour tous les services dont l'inspection du travail, notamment en termes de proximité, de lisibilité et de compétence.

Mais ces considérations n'importent pas au gouvernement, qui veut d'abord réduire les services de l'Etat, pour les adapter à la diminution drastique des emplois publics qu'il a programmée.

Par ailleurs, sont actuellement en consultation des textes statutaires dont le point commun est de constituer un PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi). L'un de ces textes rendrait possible, donc imposable aux agents, l'affectation de tous dans n'importe quel ministère ou établissement public. Nous refusons que nous soit imposée toute affectation hors des ministères qui poursuivent les missions pour lesquelles nous avons été recrutés.

Tous les agents sont pour le maintien des Directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle dans tous les départements avec toutes les missions, les services, les personnels et les postes qui y sont attachés.

Après la scission de l'administration centrale Travail Emploi Formation, contraire à la tradition du ministère du travail depuis 1906, les projets du CMPP visent à réduire de moitié les directions d'administration centrale. La complémentarité de nos trois champs d'activité commande le maintien de services centraux au sein du ministère du travail.

Nos organisations syndicales vous demandent, Monsieur le ministre, de donner ici la garantie que les DDTEFP seront maintenues avec tous les services et tous les postes, tout comme l'ensemble des services du ministère.

CFDT CGT SNU SUD UNSA FO

*** * ***

A la suite de quoi, chaque organisation a fait une déclaration, qui venait compléter la déclaration commune.

La déclaration du SNUTEF, représenté par Luc Béal-Rainaldy, Dominique Maréchau et Dominique Rols, a été la suivante.

Monsieur le Ministre,

Tout d'abord, nous voulons vous remercier pour votre présidence du CTPM aujourd'hui, car depuis le mois de Mai 2007, et surtout vu les bouleversements annoncés, un dialogue direct avec vous était urgent, urgence que les deux reports successifs de CTPM n'ont fait qu'accentuer.

Cette année 2008 commence sous de drôles d'auspices et nos collègues, de l'adjoint administratif au directeur, ne savent plus quels oracles consulter pour savoir où et comment ils finiront l'année.

Ils ont la très nette impression que le dogme ultra-libéral est devenu la référence unique et que, tel le monstre de l'antiquité, il exige toujours plus de sacrifices et de victimes expiatoires:

- *plus de suppressions de postes,*
- *plus de départs de missions, dans toutes les directions sauf les services de l'Etat*
- *plus de restructurations et de suppressions de services*
- *plus d'affaiblissement des garanties statutaires*

Bref, avec la RGPP, les agents voient arriver un raboutage garanti des politiques publiques.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'absence de toute concertation dans ce processus de réforme, il nous paraît urgent de vous faire part des préoccupations principales des agents et d'entendre vos réponses à leur sujet.

- le premier point, c'est celui, déjà évoqué dans la déclaration intersyndicale, de la nécessaire unité du ministère autour de ses missions travail, emploi et formation professionnelle et de son autonomie vis-à-

vis des ministères techniques et économiques. Il y a un peu plus d'un an, nous célébrions le centenaire du ministère du travail. Rappelons-nous que le gouvernement de 1906 avait bien compris la nécessaire autonomie des politiques d'amélioration de la condition ouvrière (législation du travail, inspection du travail et emploi) par rapport aux politiques d'encadrement économique. Cette autonomie et l'achèvement des compétences travail emploi formation ont été consolidés depuis la Libération, ce qui a été de pair avec un renforcement des droits des salariés : droit du travail et droit au travail, consacré par la constitution.

Autonomie et unité du ministère sont donc, pour les agents et les partenaires sociaux, des impératifs premiers. En ce sens, nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous apporter des réponses positives, notamment sur le retour de la DGEFP au ministère du travail.

- le deuxième point, également évoqué dans la déclaration intersyndicale, est celui de la cohérence de nos services déconcentrés autour du même triptyque travail emploi formation à tous les niveaux de la décision publique et au plus près des besoins du citoyen. Ce qui implique le maintien de directions départementales du travail, de l'emploi et de la formation de plein exercice et de directions régionales dédiées à nos missions. Là encore, une scission travail emploi serait néfaste au bon exercice des missions, ainsi, la connaissance de la situation de l'emploi dans les entreprises, nécessaire à la mise en œuvre des politiques de l'emploi, ne peut être obtenue qu'à travers le réseau d'informations de l'inspection du travail. Là encore, le départ des compétences emploi appauvrit le service public

- le troisième point, c'est l'obsession de réduire le nombre d'emplois publics qui désorganise et fragilise les services. L'emploi public n'est pas une charge mais un investissement. Nos collègues, en particulier les catégories C, ressentent très mal la perte récurrente de postes qui aggrave leurs conditions de travail et semble les stigmatiser comme superflus.

- le quatrième point, ce sont les mesures en préparation qui vont remettre en cause les statuts, les droits à carrière, les corps et leur rapport aux missions. L'immense majorité des agents est rentrée dans la fonction publique pour exercer des missions précises avec des garanties précises. Ils ne sont pas prêts à accepter le PSE qui ne dit pas son nom et l'alignement de leur statut sur les pires pratiques des entreprises privées (individualisation des salaires et des carrières, culture à outrance de la politique de résultats). Ils ne sont pas prêts non plus à voir le statut des agents publics se banaliser et être mis en concurrence avec un statut de droit privé.

A côté de ces motifs immédiats d'inquiétude, nous avons bien pris note que certaines des revendications des agents avaient pu être reprises dans des mesures ministérielles : par exemple, le plan de renforcement pluriannuel des effectifs de l'inspection du travail, initié par votre prédécesseur, Mr Larcher. Il en est de même pour le principe de l'unification de services d'inspection du travail, annoncé en Décembre 2007.

Toutefois, comme la vie administrative n'est pas un long fleuve tranquille, ces avancées partielles ne vont pas sans contradictions et remises en cause. Ainsi, devons-nous toujours aujourd'hui nous affronter avec vos représentants pour que la mise en œuvre du plan donne lieu à négociations nationales sur les critères objectifs d'attribution des postes et pour que soit respectée l'égalité de traitement des usagers. Il nous faut également nous battre pour que ne soient pas remis en cause les principes d'action et d'organisation de l'inspection, notamment son caractère généraliste et territorial. Principes pour lesquels nous avons, en outre, les plus grandes craintes, à la lecture du rapport Attali, qui recommande la création d'une agence de services des petites entreprises, composée pour partie d'agents de l'inspection du travail et intégrant les fonctions de contrôle (décision 33). Autre sujet d'inquiétude, la lutte contre le travail illégal dévoyée en chasse aux étrangers sans papiers, dévoiement favorisé par la multiplication d'agents et de services spécialisés à l'occasion de la mise en œuvre de ce plan.

Par ailleurs, suite à la mise en place de l'observatoire des procédures pénales, on constate que nous ne connaissons pas les suites données à plus de 70 % des procédures pénales initiées par nos services. Que comptez-vous faire à cet égard, notamment vis-à-vis du ministère de la justice ? Il s'agit d'une

question de crédibilité de l'action de vos services, d'autant plus cruciale que, dans le même temps, les agressions et incivilités à l'encontre des agents de contrôle sont à nouveau à la hausse. Enfin, vous avez déclaré, lors d'une entrevue avec notre fédération, vouloir « mettre le paquet » s'agissant du financement du plan. Or, nous constatons sur le terrain que les emplois de secrétariat, la logistique et les moyens de formation par l'INTEFP, nécessaires à la mise en œuvre de ce plan, ne sont pas au rendez-vous.

S'agissant de la fusion annoncée des services d'inspection, si nous avons envie de dire « enfin ! », nous sommes cependant inquiets sur les conditions dans lesquelles celle-ci pourra se réaliser, sur fond de RGPP et d'économies forcées de moyens. D'abord, il ne saurait être question que cette fusion se fasse au détriment des tranches restantes du plan de renforcement des effectifs de l'IT, ensuite, le transfert des services de l'ITEPSA et de l'ITT doit être intégral, c'est à dire, incluant les budgets de fonctionnement et les différentes catégories de personnels concourant à cette mission (fonctionnaires de toutes catégories, salariés MSA, SNCF), tout en laissant à ces agents un droit d'option. Par ailleurs, le service fusionné doit conserver son assise départementale, au plus près des besoins des usagers et, enfin, les modes d'organisation doivent permettre une transition progressive vers une réelle inspection généraliste et unifiée.

Voilà, monsieur le Ministre, les points sur lesquels nous sommes impatients de vous entendre, et les agents avec nous.

Le ministre a souhaité une interruption de séance pour revoir les réponses qu'il devait nous faire, puis a traité les points suivants en évitant de répondre aux questions très précises posées par le SNU TEF-FSU telles que :

- **la création d'une agence des services de petites entreprises prévues par le rapport Attali,**
- **les suites des procédures pénales initiées par nos services,**
- **les conditions précises du financement du PMDIT,**
- **les projets de loi et de décrets, prémices au grand plan social prévu pour la Fonction publique,**
- **Le détournement de missions de l'inspection du travail en matière de lutte contre le travail illégal.**

☛ **Sur la RGPP et le lien travail-emploi**

Le ministre admet que les agents sont inquiets et peu informés. Aujourd'hui, peu de mesures détaillées sont connues, même si l'on sait que la RGPP vise, selon le ministre, à renforcer l'action de l'Etat par une meilleure allocation des moyens. Elle aboutira à terme à un resserrement des effectifs, mais cela profitera aux services (!). La réforme ne sera pas faite contre les agents (sic) ; les marges de manœuvre seront en partie redistribuées aux services. Le processus est en cours et les décisions qui nous concernent ne seront pas connues avant le mois de Mai. A ce stade, ce qui est certain, ce sont les points cités dans le courrier aux agents du 26/12/07 (renforcement de l'échelon régional, lien travail-emploi pas remis en cause au niveau local, fusion des IT rattachées au niveau régional). Il y aura toujours une DR par région et la section territoriale d'inspection sera conservée, garantissant ainsi la proximité avec les usagers.

Quel sort pour les DDTEFP ? Le choix national est celui de renforcer le niveau régional ; pour le niveau départemental, la réflexion est en cours, mais pour sa part, le ministre a plaidé contre l'intégration des DDTEFP dans les préfectures, pour maintenir l'unité travail-emploi-formation, sous l'autorité du DRTEFP.

Sur le schéma d'ensemble des services d'AC et de SD, les décisions ne sont pas prises, mais si l'on voulait rattacher la DGEFP au ministère du travail, dans un souci de continuité travail-emploi, il faudrait changer les décrets d'attribution des ministres, ce que le ministre n'est pas en mesure de faire aujourd'hui, quel que soit son avis personnel sur la question. *On peut se poser la question de demain, surtout si le*

ministre voit ses attributions évoluer, comme les indiscretions de la presse le laissent penser (X. Bertrand ministre de l'Economie, des Finances et du Travail, ou premier ministre ?) mais ceci est une autre histoire...

En tout état de cause, rien n'est bouclé, le ministre veut laisser de la place à la concertation : rencontres avec ses collaborateurs, CTPM consacré à ce sujet le moment venu. **Mais, nous savons pertinemment que tout se fera sans concertation ni avec les organisations syndicales, ni même avec les hiérarchies intermédiaires.**

☛ **Le PMDIT et la fusion des inspections du travail**

Parce que l'inspection du travail a un rôle central dans notre ministère, le ministre entend continuer la mise en œuvre du PMDIT jusqu'au bout « dans la concertation, mais avec détermination » (*on peut donc s'attendre à ne pas être plus écoutés demain qu'hier sur les principes de mise en œuvre*). Quid des moyens en secrétariat et logistique ? Le ministre a indiqué qu'il avait réussi à maintenir pour 2008 les effectifs globaux, ce qui a permis de mettre en œuvre la tranche 2008 du plan et il entend continuer jusqu'aux 700 postes prévus, mais en ce qui concerne les secrétariats, comme pour la logistique, c'est bien par redéploiement qu'on doit y pourvoir. Le PMDIT, par sa logique de renforcement des effectifs, est aussi une réponse préventive aux agressions contre l'inspection du travail. Quant au CNIT, il participe de la garantie du respect des conventions de l'OIT et ne remet pas en cause les compétences des IRP (CAP et CTP). **Il n'en reste pas moins que, dans un certain nombre de cas, nous avons déjà constaté des dérives, des remises en cause du caractère généraliste et territorial des sections d'inspection et des tentatives de détournement des missions à travers la lutte obsessionnelle contre les salariés étrangers sans papiers.**

Un autre moyen de renforcer l'inspection du travail est son unification, aujourd'hui clairement actée, après de nombreux reports. Elle ne se fait pas dans le but de baisser les effectifs et tous les moyens doivent être transférés. Il n'y a pas aujourd'hui de calendrier ni de méthode arrêtés. On dispose depuis quelques jours du rapport de l'IGAS et de l'IGREF sur les expérimentations de rapprochement Agriculture-Travail dans deux départements, il fait un certain nombre de préconisations pour la fusion. Ce rapport sera communiqué aux OS ainsi que des propositions de calendrier. *Nous avons demandé à ce que ce rapport soit présenté et commenté en CTPM. Le ministre en est d'accord.* Malgré les assurances du ministre, nous avons les plus grandes inquiétudes concernant l'influence du cadre de la RGPP sur la fusion des inspections qui se fait dans le cadre de la RGPP.

☛ **Sur les agressions contre les agents de contrôle.**

Pour le ministre, ce sont des agressions contre l'Etat et il faut une réponse vigoureuse, ainsi qu'une mobilisation du ministère et de la chancellerie. Il estime que les réponses à apporter sont de plusieurs ordres :

- la réponse de l'augmentation des effectifs (PMDIT)
- l'élaboration d'une ligne hiérarchique claire, qui permette une réaction rapide
- le développement de la légitimité de l'action de l'Etat et la preuve de l'efficacité des agents
- une action civile de l'Etat
- la fourniture d'avocats et d'éléments d'information
- la protection fonctionnelle, qui peut encore être améliorée. Si les OS estiment qu'il faut non seulement un soutien individuel aux victimes, mais aussi des prises de position publiques du ministre, celui-ci est prêt à le faire, le cas échéant.

Faudrait-il encore que les décisions de justice en faveur de nos collègues agressés soient exécutées et que nos procédures pénales soient réellement prises en compte par les parquets.

*

☛ **Sur la lutte contre les fraudes**

Le dispositif est rénové, avec la nouvelle délégation nationale contre les fraudes, rattachée au ministre du budget. Celle-ci se substitue à la DILTI, mais avec un champ d'action plus large (tous les types de fraude) et des fonctions plus réduites (fonction de coordination, pas d'action). L'opérationnel revient à la DGT où, d'ailleurs, les effectifs de la DILTI sont transférés. **Nous nous interrogeons sur les publics visés par ce dispositif (chômeurs, Rmistes, sans papiers ou gros fraudeurs en col blanc ?).**

☛ **Sur les projets de textes Fonction Publique**

Ces projets ne sont pas de la compétence exclusive du ministre, mais le choix qui a été fait est celui de ne pas casser les statuts et les corps. Avec ces mesures, il s'agit seulement de faciliter les mobilités, pas de les imposer. Nous comprenons le fort embarras du ministre qui ne souhaite pas assumer la paternité de projets de textes qui ressemblent fort à un plan social pour la Fonction Publique. Il est bien évident que *pour nous, la possibilité d'affecter les fonctionnaires dans n'importe quel ministère dès la primo-affectation est pourtant induite par le projet de décret et participe de ce plan.*

☛ **Sur le report de l'examen de SA**

Le motif du report est totalement étranger au ministère. Certes, mais les agents de catégorie C attendent depuis 2003 des possibilités de promotion en catégorie B.

Bref, vous le voyez, on n'est pas beaucoup plus avancés, particulièrement sur la RGPP. Pourtant, l'attente des agents est grande et le gouvernement aurait tort de penser qu'il pourra s'en tirer avec une tactique dilatoire. Ils ne veulent pas voir les DDTEFP disparaître, leurs garanties statutaires rognées et leurs missions éparpillées. Ils veulent être entendus et obtenir des garanties pour le maintien du service public et de leur statut public. Nous les aiderons à se mobiliser pour s'opposer à ces projets de destruction du service public.